

Règlement du Triathlon des Monts de Guéret

Art.1 : l'organisateur

Les épreuves de Guéret sont organisées par l'association Sports Athlétiques Marchois Guéret Triathlon le Samedi 1^{er} et le Dimanche 2 juillet 2017

Art. 2 : les épreuves et les horaires

TOUTES les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire)

☐ Samedi 1^{er} Juillet 2017

15h : Animathlon : animation ouverte à tous sur la base d'un vétathlon VTT/Course à pied a partir de 4 ans.

16h00 : Cross Triathlon Jeunes 6/9 ans : 50m de natation (matériel autorisé) - 1 km de VTT - 400m de course à pied (mini-poussins nés en 2011/2010 et poussins nés en 2009/2008)

17h00 : Cross Triathlon Jeunes 10/13 ans : 150m de natation - 3 km de VTT - 1,2 km de course à pied (jeunes pupilles et benjamins nés en 2007/2006/2005/2004)

18h30 : Triathlon XS : 400 m de natation - 10 km de vélo de route - 2,5 km de course à pied ; à partir de la catégorie minime (nés en 2003 et avant). Zone de Départ hommes et femmes différenciés

18h45 : Triathlon S : 750m de natation - 20km de vélo - 5 km de course à pied ; à partir de la catégorie cadet (nés en 2001 et avant). Zone de départ hommes et femmes différenciés.

☐ Dimanche 2 juillet 2017

9h30 : Halftriman : 1900m de natation - 90 km de vélo - 21 km de course à pied ; à partir de la catégorie séniors (né en 1997 et avant). Zone de départ et zone dans le parc à vélo différenciées Hommes et Femmes.

10h30 : Triathlon M : 1 500 m de natation - 45 km de vélo - 10,5 km de course à pied ; à partir de la catégorie Junior (né en 1996 et avant). Zone de départ et zone dans le parc à vélo différenciées Hommes et Femmes.

ATTENTION : l'ensemble des épreuves jeunes se déroulent sur des sentiers non ouverts à la circulation de véhicules à moteur. Les concurrents doivent toutefois respecter les usagers « piétons » de ces sentiers.

Art. 3 : Conditions d'accès aux épreuves

Ces épreuves sont ouvertes :

- à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou ITU
- aux non licenciés qui devront présenter un **certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition** datant de **moins de 1 an** au jour de l'épreuve et souscrire une licence journée (pass journée)

Art. 4 : Engagement

L'engagement se fait **uniquement par internet** sur notre site. Le paiement se fait uniquement par CB. Aucune inscription papier n'est acceptée. Aucun règlement par chèque à l'exception des inscriptions sur place.

Les pièces justificatives (licence ITU, licence loisir avec mention certificat médical compétition ou certificat médical) doivent être téléchargées au moment de l'inscription. Il n'est pas nécessaire de télécharger la licence FFTRI compétition.

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces documents.

Inscriptions sur place possibles (sauf pour le L) **sous réserve de places disponibles** selon les conditions d'accès définis à l'article 3.

NB une autorisation parentale devra être complétée pour les mineurs non licenciés.

Art. 5: Date limite d'inscription

La clôture des inscriptions est effective **au plus tard 1h avant le début** des épreuves jeunes, XS, S et M et au plus tard le dimanche 25 Juin 2017 à minuit pour le triathlon Longue Distance (L).

Si toutefois les quotas par course sont atteints, la clôture des inscriptions pourra se faire avant ces échéances.

Art. 6 : Droits d'inscription

☐ Triathlon L :

- **Licenciés** (individuels) : 60 € jusqu'au 12/03/2017 minuit - 70 € entre le 13/03/2017 et le 14/05/2017 à minuit - 80 € à partir du 15/05/2017
- **Non licenciés** (individuels) : ajouter 30 € au tarif licencié pour le Pass-journée
- **Relais** : 81 € par équipe (+ 2 € par équipier non licencié)

☐ Triathlon M :

- **Licenciés** (individuels) : 30 € jusqu'au 14/05/2017 minuit - 35 € à partir du 15/05/2017 - 40 € sur place
- **Non licenciés** (individuels) : ajouter 20 € au tarif licencié pour le Pass-journée
- **Relais**: 42 € par équipe (+ 2 € par équipier non licencié)

☐ Triathlon S :

- **Licenciés** (individuels) : 20 € jusqu'au 26/06/2017 minuit - 25 € sur place
- **Non licenciés** (individuels) : ajouter 5 € au tarif licencié pour le Pass-journée
- **Relai** : 24 € par équipe (+ 2 € par équipier non licencié)

☐ Triathlon XS :

- **Licenciés** (individuels) : 10 € jusqu'au 26/06/2017 minuit - 12 € sur place
- **Non licenciés** (individuels) : ajouter 2 € au tarif licencié pour le Pass-journée

☐ Triathlon jeunes :

- **Licenciés** (individuels) : 2 € (gratuit pour licenciés jeunes du Limousin)
- **Non licenciés** (individuels) : 4 €

En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Art. 7 : Règlement FFTRI & Halftriman des Monts de Guéret

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.

Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

Art. 8 : Arbitrage

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue du Limousin pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 9 : Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2017 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité des triathlètes.

Art. 10 : Epreuve cycliste

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.

Le drafting est interdit sur l'Halftriman (distance L), et le Courte Distance (distance M). Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infligé un carton noir. Le drafting est autorisé pour le S et le XS.

Parc à Vélo surveillé.

Art. 11 : Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Notre triathlon est labellisé triathlon durable**.

Art. 12 : Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

Art. 13 : Sécurité des concurrents

La sécurité médicale et la sécurité des concurrents sont assurées par l'UDPS23 et les MNS et/ou BNSSA fournis par l'organisateur.

Art. 14 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Art. 15 : Ravitaillement et Assistance

En dehors de l'épreuve L, aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé.

Pour le L, une zone de ravitaillement sera mise en place pour vos ravitaillements personnalisés. Ces derniers devront être clairement identifiés avec une étiquette portant votre numéro de dossard.

Aucune assistance extérieure n'est autorisée sur l'ensemble des épreuves.

Art. 16 Récompenses du triathlon de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

Une grille de prix sera affectée aux concurrents du Triathlon L (déterminée ultérieurement. Vous serez informé via notre site internet)

Des lots seront remis à l'ensemble des podiums de la distance XS à L. Il n'y a pas de podium pour les épreuves jeunes. Pour ces dernières tous les finishers seront récompensés une fois la ligne franchie.

Art. 17 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

Halftriman : En cas de force majeure (seul un certificat médical peut faire foi), un concurrent pourra demander le remboursement de son inscription pour la seule épreuve de l'Halftriman longue distance. **5 € seront conservés par l'organisateur pour toute annulation, et ce pour gestion des frais de dossier.**

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

Art. 18 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur de l'Halftriman des Monts de Guéret et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OFT du Grand Guéret, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et ville de Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

Art. 19 Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

Art 20 : inscription à l'avance

Vous pouvez vous inscrire par CB auprès de notre partenaire internet via le lien sur notre site internet www.triathlon-desmontsdegueret.fr

Aucune inscription papier à l'avance. Les seules inscriptions papier autorisées sont les inscriptions sur place pour le M, S, XS et les courses jeunes.

Pour toute information : Stéphane FABRE (Président des SAM Guéret Triathlon)

Tél. : **06 84 91 00 07**

mail : info@samtri23.fr

TRIATHLON DE GUÉRET
Samedi 1^{er} juillet/Dimanche 2 juillet 2017
FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Cocher l'épreuve choisie

Cross Triathlon jeunes 6/9 ans
 Cross Triathlon jeunes 10/13 ans

Triathlon XS (Minimes et +)
 Triathlon S (cadets et +)

Triathlon M
 Triathlon L

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Homme Femme

Nationalité :

E-mail :@.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

CP : Ville :

Catégorie :

N° de licence 2017 :

Nom Club ou association :

Pour le relais, discipline : Natation Course à pied Vélo

Noms de mes co-équipiers :

Chaque relayeur doit s'inscrire individuellement (photocopie autorisée)

Déclaration

Je soussigné.....

certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte de m'y soumettre.

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »). Pour les mineurs, signature d'un représentant légal (valant autorisation parentale).